



MINISTÈRE DE  
L'AGRICULTURE ET DE  
L'ALIMENTATION

## Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel

Patrick SOLER  
Inspecteur général de l'agriculture  
Président du CHSCTM  
CGAAER  
251 rue de Vaugirard  
75732 PARIS CEDEX 15

Messieurs les représentants du personnel FSU et FO  
siégeant en qualité de titulaires lors de la réunion  
plénière du CHSCTM du 12 novembre 2019

dossier suivi par : Paul DURAND  
[paul.durand@agriculture.gouv.fr](mailto:paul.durand@agriculture.gouv.fr)

**Objet** : Suite donnée à l'« Avis n° 5 concernant les risques chimiques dans les laboratoires des EPLEFPA » émis lors de la réunion plénière du CHSCTM du 12 novembre 2019

Paris, le 13 janvier 2020

Lors de la réunion plénière du CHSCT ministériel du 12 novembre 2019, vous avez formulé un « avis concernant les risques chimiques dans les laboratoires des EPLEFPA », en application de l'article 72 du décret n° 82-453 du 2 mai 1982 modifié par décret n° 2011-774 du 28 juin 2011.

Je vous informe que la lettre du 7 janvier 2019 évoquée en séance a été retransmise aux chefs de SRFD, en leur demandant de s'assurer de sa diffusion auprès des enseignants concernés par les directeurs des établissements. Elle sera accessible sur le site « Chlorofil », rubrique « santé et sécurité au travail ».

Je ne manquerai pas d'informer les membres du CHSCTM de l'évolution de ce dossier.

L'Inspecteur général de l'agriculture,  
Président du CHSCTM

Patrick SOLER